



# Peyrolles-info

## 181

### Conseil municipal du 14 septembre 2021

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon, Éric Reignier ;

Absents : Nicolas Geoffray, Thierry Ponsin ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h.

Le compte-rendu de la séance du 18 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **1. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX SUITE À L'ÉPISODE CÉVENOL DU 19 SEPTEMBRE 2020**

Nous avons enfin reçu confirmation des subventions pour cet épisode classé catastrophe naturelle. Les travaux d'urgence sur le pont de l'Arénas et l'ancienne route de Saint André de Valborgne ont déjà été réalisés pour rétablir l'accès aux propriétés concernées.

Pour les travaux restant à faire, plusieurs entreprises ont été consultées.

Travaux publics (route du Pradas, route de la Fontanelle)

- Cabrit TP 15 130 € HT
- Claude Legrand 11 908 € HT

Maçonnerie (pont de l'Arénas, route de la Fontanelle)

- Rémy Valmalle 10 712 € HT
- Périer SARL 12 713 € HT

Le conseil retient les entreprises moins disantes soit Claude Legrand pour les travaux publics et Rémy Valmalle pour la maçonnerie.

Accord unanime du conseil

## 2. ASSURANCES STATUTAIRES

Nous sommes actuellement couverts par un contrat Axa souscrit collectivement par le centre de gestion du Gard. La compagnie Axa arrête ses garanties au 31 décembre, il nous faut donc donner mandat au centre de gestion du Gard pour prospecter une nouvelle compagnie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Accord unanime du conseil

## 3. LOYER DU LOGEMENT DE L'ARBOUS

Ce logement devrait – enfin – être prochainement terminé et pourra être à nouveau loué. Pour rechercher des candidats il importe d'en fixer le loyer. Le maire expose que si on se réfère aux barèmes en vigueur : 5,32 €/m<sup>2</sup>, cela lui semble un peu élevé pour un logement isolé et sans jardin. Il propose de fixer le loyer à 4,85 €/m<sup>2</sup> soit 499,55 € mensuels pour 103 m<sup>2</sup>. Ce montant sera réévalué annuellement en fonction de l'indice de la construction.

Accord unanime du conseil

### Questions diverses :

- **Obligation d'équipements hivernaux des véhicules dans le Gard :**  
*En application de la loi montagne, le décret n° 2020-1264 du 16 octobre 2020 a prévu l'obligation de pneus neige (ou chaînes) en hiver dans 48 départements dont le Gard. Ceci imposera à de nombreux automobilistes de changer leurs pneus. Il appartient à chaque préfet de déterminer les communes concernées.  
Le conseil municipal de la commune de Peyrolles unanime tient à faire connaître à Madame la Préfète du Gard qu'il ne souhaite pas que la commune de Peyrolles soit incluse dans les communes soumises à cette obligation. En effet le nombre de jours d'enneigement annuel sur la commune de Peyrolles est extrêmement faible voire nul certaines années et va en s'amenuisant. Il ne justifie pas d'imposer une telle contrainte pendant 5 mois.*
- **Aménagement de l'espace de tri**  
*Les murets latéraux pour maintenir les containers étaient cassés et menaçaient de blesser quelqu'un en tombant, ils ont été enlevés. Après discussion il est proposé de les refaire plus bas et avec une inclinaison pour améliorer leur rigidité.  
Il est rappelé que le container vert situé à droite des containers de tri jaunes est réservé au dépôt des grands cartons. Il conviendra d'améliorer sa signalétique qui se dégrade très vite à chaque renouvellement, il est suggéré de la peindre au pochoir.*

La séance est levée à 19h20